

Positions, discours et décision dans le réaménagement de la Place des Fêtes

Dans une idée de voir “du dedans” (de Biase, 2014) nous proposons ici une description ethnographique d'une réunion publique, la thématisation composée en 4 parties, nous permet d'aborder pour chacune 3 points d'approfondissement, qui constitue des premières pistes d'analyse. Cette scène est ici considérée comme emblématique et constitue l'une des situations d'un terrain d'enquête ethnographique de plusieurs années sur le réaménagement de la Place des Fêtes, actuellement soumise à un dispositif de projet de la ville de Paris nommé "Réinventons nos places". Nous chercherons ainsi à comprendre comment cette machine de projet vient se poser dans un territoire, dans un quartier. Quels sont les temps qui se croisent autour du projet et quelle relation ont-ils avec la vie quotidienne d'un quartier ? Quel projet cela fabrique-t-il et comment les acteurs qui s'y sont impliqués interviennent-ils, ou l'éprouvent-ils? Et enfin à quel espace souhaitent-ils accéder? Cette réunion publique du conseil de quartier nous la considérerons comme ce que Michel Agier qualifie de:

“Situation sociale répétitive, voire habituelle (...) C'est dans ce genre de situations sociales répétitives que l'on peut sans doute le mieux observer les effets d'appartenance institutionnelle ou les effets de lieu.” (Agier, 1996:9)

Nous permettant de comprendre ce qui se joue entre les acteurs et les intérêts, personnels ou collectifs, qu'ils portent. Ici l'espace public en cours d'aménagement interroge à la fois les prises de décision, mais également ce qui est qualifié comme espace public. Il ne s'agit pas uniquement d'un espace matériel, il porte en lui un aspect plus abstrait auquel certains cherchent à accéder .

1. Un système dans un système

Nous sommes au milieu de l'été 2019, il est 19h30 et de nombreuses personnes se pressent vers l'école rose Eugénie Cotton, dans la rue du même nom. Ce soir a lieu la réunion publique du conseil de quartier place des Fêtes. À l'ordre du jour, la présentation du projet architectural et des modalités de gestion du futur Capla. Derrière ce nom, c'est la pierre angulaire du vaste projet de réaménagement de la place des Fêtes dont il est question. Nous montons les marches pour accéder à l'entrée de l'école. C'est une salle étroite, partie du hall d'entrée, dont la façade tout en polygone donne sur la cour de récréation. Sont disposé de part et d'autre d'une allée centrale des rangs de chaise qui font face à la tribune, celle-ci accueille le maire de l'arrondissement, l'élue adjoint au maire en charge du quartier Place des Fêtes, deux agents techniques de la ville de Paris à la

Direction de la Voirie et des Déplacements, et les deux architectes chef de projet du projet architectural. En bas de l'estrade, à la droite du maire, assis le long des fenêtres au niveau de l'assemblée, il y a l'un des adjoints qui est également l'ancien président de l'association phare du quartier.

Le conseil de quartier, ici, est un rendez-vous d'habitueés, quasiment toute la salle se connaît et bien qu'annoncé à peine 6 jours avant¹, cet évènement est incontournable dans la vie du quartier. Les associations, ou groupes de personnes, œuvrant à place des Fêtes s'organisent pour qu'au moins un de leur membre puisse être présent dans le public et ainsi assurer la représentativité et la mise en visibilité de leurs instances. Nous sommes ce soir environ 40 personnes.

Ce projet de réaménagement de la place s'inscrit dans un dispositif de la ville de Paris appelé "Réinventons nos places" il est appliqué à 7 places parisiennes². Si dans le cas de la place des Fêtes le projet de réaménagement est antérieur au dispositif, il a fini, pour des questions de cohérence, par y être intégré. Une première partie de l'étude préalable a été confiée à une équipe de designers de service. Ils ont ainsi entamé un travail de consultation avec le public, qui s'est soldé par un référendum sur la stratégie d'aménagement à adopter. C'est au cours de cette étape que la place a rejoint les 6 autres dans ce programme municipal, les mêmes designers de service ayant été mandatés pour définir les enjeux communs et particuliers de chacun de ces espaces publics. Ils ont également participé à la définition des règles auxquelles les équipes suivantes allaient devoir se conformer pour répondre au marché qui en découle. Sur place des Fêtes, il y a eu deux "collectifs pluridisciplinaires"³. La première équipe est intervenue sur site le temps que le dispositif se mette en route sur les 6 autres places. Elle a réalisé un travail d'observation et d'animation durant l'été 2016, relevant les indices à suivre pour la deuxième équipe, celle qui est présente ce soir. Cette seconde équipe travaille sur la place depuis 3 ans. Elle a commencé par reprendre toutes les prescriptions faites par leurs prédécesseurs puis a entamé, à son tour, un travail de dialogue, consultatif et participatif, avec les personnes du quartier, riveraines, associations et, plus ponctuellement, les commerçants. La mission a touché à sa fin il y a déjà quelques mois, mais une seconde mission, toujours en cours, est venue s'ajouter à la première. Il s'agit de l'édification d'un objet architectural sur la place - le Capla - qui a donné lieu, là encore, à des étapes de participation avec le public dans des groupes de travail plus restreint avec quelques figures du tissu local identifié tout au long du processus.

¹ Diffusion sur facebook via Conseil de quartier.

² la place du Pantheon, celle de la Bastille, de la Nation, de la Madeleine, la place d'Italie, de Gambetta et la place des Fêtes

³ Appellation donnée par la mairie de Paris.

- Conseil de quartier

Les conseils de quartiers, rendu officiel et obligatoire par la loi « démocratie de proximité » de 2002 (Birck, 2013) ont pour certain une existence antérieure, c'est le cas de celui du 19^e arrondissement. Constitué suite à l'arrivée au pouvoir d'un maire d'arrondissement socialiste aux élections de 1995, il est né de l'initiative des élus locaux dans un souci de participation démocratique. Celle-ci devient une participation de proximité (Birck, 2013) par la loi de 2002, et traite d'enjeux principalement micro locaux (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005). À l'échelle de la ville de Paris, ils ont été institués dès 2001, un an avant la loi. Ils sont appelés à s'investir dans des projets touchant à leurs quartiers pour renforcer les liens sociaux, favoriser les relations entre les acteurs des différentes institutions, et échanger avec la municipalité. Ils sont constitués en collège et dotés de deux budgets, l'un d'investissement et l'autre de fonctionnement. Dans le 19^e arrondissement, deux collèges sont définis, un collège habitant et un collège "force vive" regroupant des membres d'associations, ou des figures de la vie de quartier et reconnue comme telle. Un élu est désigné comme référent et assure le relais entre mairie d'arrondissement et conseil de quartier. Les réunions publiques du conseil de quartier de place des Fêtes se tiennent dans différent lieu du quartier, associatif ou institutionnel, et leurs fréquences varient en fonction des sujets en cours dans le quartier. Depuis 2010 le réaménagement de la place des Fêtes y est un sujet récurrent.

- Dispositif de projet

Soumis au code de l'urbanisme, le dispositif "Réinventons nos places" intègre une étape de concertation réglementaire, le projet "ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie". C'est lors d'un événement médiatique sur la place de la Bastille que la maire de Paris a ouvert l'étape de concertation en 2015. Ce dispositif se place dans la lignée de réaménagement d'espace public à Paris - notamment la place de la république et la piétonnisation des berges de la seine - et dans le contexte de nouveaux appels à projets du type "Réinventer Paris" dont il s'inspire par sa volonté de faire changer les modes de production d'espace public, au sein des services techniques de la ville. Si le processus en cours peut être vu comme un "miroir" (Delarc, 2016) des changements dans la façon de faire la ville au-delà des objectifs principaux de piétonniser, végétaliser et animer l'espace public, c'est par la méthode de projet, les acteurs et l'implication du public qu'il est qualifié d'innovant (Fleury et Wuest, 2016) et constitue pour la ville un espace de publicité à l'échelle internationale. "La

requalification de ces sept grandes places parisiennes est susceptible de contribuer au rayonnement de Paris sur la scène nationale et internationale”⁴. Il y a donc imbrication des échelles entre microlocal et visibilité internationale, dont le point commun est la participation dans le processus. Par sa valorisation médiatique, la participation citoyenne devient-elle, au-delà d’un moyen, un objectif dans les projets urbains ?

- Participation

Dès le printemps 2016, le maire déclarait lors d’une réunion du conseil de quartier “C’est la première fois que l’on va aussi loin dans l’implication des usagers dans la définition du contenu concret de ce que sera le réaménagement de la Place des Fêtes.”⁵ Mais qu’elle est l’échelle (Arnstein, 1969) de cette participation? Dans le projet de réaménagement, petit à petit la participation du public s’est réduite. Dans les premiers moments les rencontres étaient grand public ouverte à tous. Elles sont devenues par la suite réunions de travail avec un nombre limité de participants. Un public plus restreint, mais à qui il a été demandé un degré d’implication plus grand - la définition des mètres carrés, de l’implantation - et progressivement des connaissances plus concrètes, passant des usages à des fonctions physiques. La participation tant dans les conseils de quartier que dans le projet “Réinventons nos places” est au cœur de ces dispositifs. Le projet de réaménagement est le support de la participation.

“L’urbanisme comme modalité d’action sur les territoires urbains interroge d’emblée les relations entre pouvoirs politiques, techniques et expertises, savoirs urbains et usages, dans une interrelation spécifique qui permet d’éclairer plus largement les enjeux de la participation” (Bacqué et Gauthier, 2011: 38)

Ainsi, les enjeux de la participation urbaine traitent de relation entre plusieurs savoirs, qui interviennent à différents temps du projet. Comment la participation peut-elle encore influencer sur les choix lorsque le projet urbain se construit ? Reste-t-il une place pour celle-ci lors du chantier? Quelles sont les relations entre les savoirs mobilisés et les temps du projet?

2. Les calendriers du projet

Dès les premières minutes de la réunion, l’élue en charge du quartier prend la parole “ce soir nous allons encore parler du réaménagement de la Place des Fêtes”. Encore, en effet il en est question depuis 2010, en fonction des réunions publiques du conseil de quartier

⁴ Extrait du Bilan de la concertation préalable de “Réinventons nos places” .

⁵ Dans le compte rendu de la séance du 11 Avril 2016

le sujet est plus ou moins présent. Ce soir, elle annonce que ce sujet est le seul à l'ordre du jour. Elle commence sa prise de parole en interpellant les services techniques à côté d'elle pour savoir si tout se passe bien, à propos de la livraison des travaux, "c'est plutôt bon signe pour une livraison dans les temps". Le maire prend ensuite la parole:

"Ravie de vous retrouver ce soir comme à chaque étape importante du processus de réaménagement de cette place des fêtes que nous suivons tous ensemble depuis maintenant quelques années, mais on voit les choses se transformer sous nos yeux le projet devenir étape après étape, réalité et rassurez-vous on n'est plus très loin du but et les travaux qui vont se poursuivre tout l'été vont nous rapprocher encore un peu plus près de la version finale du projet ce qui nous fait très plaisir à tous c'est que les travaux qui ont déjà été réalisés pour les frontières apportent tous les satisfactions et les retours qu'on a... il y a toujours des choses à améliorer, c'est la vie, mais globalement c'est très positif sur la réussite du projet tel qu'il est engagé, on va essayer de garder le cap jusqu'au bout." (Extrait de la réunion)

Il explicite ensuite les raisons qui ont mené au changement de projet architectural qui va être présenté ce soir. La conception initiale a mis en exergue un certain nombre de "soucis" et "risques" qui ont depuis été levés par des modifications de projet effectuées par les architectes. Il précise que la dernière condition à la validation de ce changement de projet est que le calendrier reste inchangé. En effet et comme il l'explique, il comprend l'impatience de certaines des nombreuses personnes qui se sont impliquées dans le processus de participation, il rassure l'audience, cette modification ne va pas perturber le calendrier. Le maire passe la parole à l'ingénieur de la Direction de la Voirie et des Déplacements en charge du projet et Maîtrise d'ouvrage sur le projet d'aménagement. Son discours est explicatif et nourri d'indices spatio-temporels. C'est ici un tout autre temps dont il est question, un temps technique pour les opérations de conduite de travaux qui se doivent d'être millimétrées afin de respecter le calendrier prévisionnel exposé lors de la précédente réunion au sujet de la place⁶. Lorsque l'architecte du bâtiment prend la parole, le temps devient la structure d'un récit narratif, elle nous raconte ce qu'il s'est passé. Depuis sa dernière présentation au public, une série d'événements a eu lieu, et c'est ce récit qu'elle décide de faire. Un récit du processus, de l'histoire vécue et subie des décisions de changements architecturaux, des allées retour, un récit qui annonce déjà les raisons d'un éventuel retard. De calendrier il en est plusieurs, l'un effectivement relatif au projet - du processus à l'exécution -, mais auquel s'ajoute un second, celui électoral. Ce que me confirmera l'architecte du projet, dans une conversation informelle à l'issue de la réunion, elle me dira qu'ils vont faire leurs possibles pour les élections.

⁶ Le 4 décembre 2018

- Projet processus

C'est un projet au temps long où chaque phase de projet est étirée, voire doublée, qu'elles sont les effets de cette distorsion ? Avant d'être intégré au dispositif « réinventons nos places » le réaménagement est donc déjà à l'étude⁷. En 2012 une première enquête publique est faite sur la place par le groupe d'animation du conseil de quartier, et est présentée en réunion publique. Elle prévoit une étude d'urbanisme pour 2013 et une nouvelle concertation pour 2014. C'est dans cette lignée qu'une association, l'association phare, commence à organiser des marches exploratoires sur la place. Mais le réaménagement à proprement parler devra avoir lieu durant la mandature suivante. Dans son programme électoral Anne Hidalgo annonce le réaménagement d'un certain nombre de places⁸, place des Fêtes n'en fait pas partie. Place des Fêtes connaît ainsi un premier temps de concertation avec les habitants, avec une équipe de professionnels engagée sur un budget différent. L'arrivée à la mairie de Paris de la nouvelle maire bouscule ce processus et la place des Fêtes est finalement rattachée au programme de réaménagement des grandes places parisiennes. Il a commencé en 2015 par un séminaire avec les acteurs institutionnels de la ville et des "experts"⁹ pour définir les thématiques transversales à ces 7 places et la mise en place d'une "Boîte à Outil"¹⁰ carnet de références d'image pour dessiner les projets. La consultation réglementaire de quelques mois est allongée durant un an, signifiant l'importance donnée à l'étape de consultation. Une année pendant laquelle, l'équipe de professionnel engagé à place des Fêtes est devenue en charge de l'ensemble des places, et organise - à nouveau pour place des Fêtes- des ateliers, des marches. Cette étape se termine par la désignation de collectifs pluridisciplinaire¹¹. Ce projet processus est caractérisé par plusieurs éléments. Une consultation tiroir nous laissant supposer "une logique électoraliste" (Fleury, 2010) pour satisfaire le plus grand nombre d'électeurs. L'élaboration d'un catalogue de référence pour sortir de la standardisation traditionnelle du mobilier de la ville (Delarc et Rollin, 2017), et une démultiplication acteur, que ce soit dans les experts appelés à définir les enjeux globaux, dans les équipes de projets locaux ou dans les compétences des services techniques de la ville.

⁷ On trouve la trace d'un diagnostic en 2010 d'un agent de la DVD dans les comptes rendus de conseil de quartier.

⁸ "Paris qui ose"

⁹ Une série de professionnel défini comme tel dans le séminaire de "réinventons nos places" du 29 mai 2015

¹⁰ <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/reamenagements-7-places-parisiennes>

¹¹ Pour des raisons différentes des premiers collectifs sont désignés, pour les places du Panthéon et des Fêtes

- Phasage du chantier

Que se passe-t-il lorsque le projet processus passe en phase réalisation des travaux? Cela devient un calendrier avec des contraintes technique et paysagère. Les travaux commencent en 2016 avec les rues entourant la place. Il s'agit d'élargissement de trottoir, de réduction des voies de circulation des voitures, puis l'aménagement de la place à proprement parlé et enfin le centre de la place. Ces trois espaces correspondent à des temps de chantier différent, mais qui s'enchaîne, depuis octobre 2016, complexifiant un peu plus les temporalités urbaines (Raulin, 2001). Le premier a été voté au Budget Participatif de 2016 et a été réalisé par les services techniques de la ville "en régie" (Delarc, 2016) et avec l'entreprise générale titulaire des lots de travaux pour l'arrondissement, en répondant à son propre calendrier de travail loin des passions suscitées par les deux autres espaces. Le second, le projet d'aménagement est réalisé par le même groupement - services techniques de la ville et avec la même entreprise générale. Enfin le dernier chantier est celui du projet d'architecture, pour cela et en raison des délais qu'il faut tenir, il a été décidé de travailler en corps d'états séparé. Le premier lot se charge du gros oeuvre béton, le second de l'ossature bois et du second oeuvre, et le dernier des fluides. L'objectif est de réduire le temps du chantier et de respecter les différents plannings. C'est ce qui a notamment participé à la décision de travailler en ossature bois. Cette partie du chantier pouvant alors être réduit à quelques jours d'assemblage sur site, les différentes pièces étant préfabriquées en atelier au préalable. Seulement, cette technique de mise en oeuvre n'est possible qu'en ayant défini tous les détails techniques du dessin d'exécution en amont, ainsi la réduction du temps de réalisation implique un degré de détail supplémentaire, dont le temps de définition ne peut être négligé. Dans quelle mesure le temps du chantier doit-il se conformer au temps du politique? Celui-ci ne risque-t-il pas de dicter les choix constructifs et architecturaux?

- Logique électorale

Les prochaines élections municipales ont lieu dans moins d'un an - en 2020 - et le réaménagement de la place fait partie des éléments à promouvoir dans le bilan du maire d'arrondissement. Ayant hérité du projet par son prédécesseur le maire doit pouvoir s'appuyer sur sa réussite pour pouvoir en faire un argument de vote. De plus, de nombreux autres projets sont en cours à l'échelle de l'arrondissement empruntant les

méthodologies de ce projet processus - la Promenade urbaine¹², reconquête de la petite ceinture - et sur des morphologies de places - place Stalingrad¹³ et place du Colonel Fabien¹⁴. Peut-on considérer le réaménagement de la place des Fêtes comme la naissance d'un modèle, un exemple à suivre, ou comme un prototype, un essai parmi d'autres? Le temps devient donc un enjeu pour la valorisation future du projet. Pour maîtriser l'agenda local (Mazeaud, 2020), nous constatons un chevauchement et des oppositions entre ces deux calendriers, le calendrier technique et le calendrier électoral.

3. Segmentation spatiale et responsabilité du projet

Dans la salle, la répartition des personnages est assez évidente. Sur la partie gauche en regardant la tribune, il y a dans les premiers rangs, les habitués. À la moitié de l'assemblée il y a une petite rangée de deux sièges, où se sont installés le président de l'association historique de la place des Fêtes, qui fait partie du groupe d'animation du conseil de quartier, et sa femme présidente actuelle de l'association phare. Juste devant eux, il y a les deux représentantes de l'association des femmes du quartier. De l'autre côté de l'allée centrale, on trouve de la même manière, les habitués, puis viennent des représentants de l'association conviviale, et derrière eux des membres du collectif engagé. En y regardant de plus près, on remarque que des membres du collectif engagé se sont glissés "en éclaireur" - comme me le dira plus tard l'architecte du projet - dans la première partie, celle des habitués favorables à la politique du maire. À la tribune, les intervenants sont rangés par corps. À la gauche du Maire et de l'élue, il y a les techniciens de la ville, l'un architecte, l'autre ingénieur. Ils sont en charge du permis d'aménager de la place, l'architecte de la DVD commence à présenter le projet, son discours se développe sous la forme d'une description en décomposant élément après élément les lieux qui font la place. Chacun de ces lieux est nommé et identifié par des qualités qui lui sont propres. C'est par morcellement que le récit se fait. À droite des représentants politiques se tiennent les deux architectes prestataires extérieurs à la ville. Ils ont dans un premier temps, été Maîtrise d'œuvre 2 sur le projet d'aménagement - la DVD étant Maîtrise d'œuvre 1. Cette première mission s'apparentait à de l'accompagnement ou du conseil, mais celle-ci était assez floue, tant pour l'institution que pour le public. Leur mission actuelle est la maîtrise d'oeuvre du bâtiment.

¹² entre Barbès et Stalingrad

¹³ L'architecte de la place Stalingrad est le même que le réaménagement précédent de place des Fêtes, Bernard Huet.

¹⁴ Qui s'inscrit quant à elle dans un Budget Participatif de 2016 intitulé "Réinventons nos places des quartiers populaires!"

De manière générale, ce sont les représentants politiques qui donnent la parole pour que les questions du public trouvent leurs réponses grâce aux interlocuteurs compétents, cependant à de multiples reprises incertitudes et hésitations planent sur la personne requise. L'équipe technique répond sur des aspects touchant au politique, l'équipe de projet s'exprime sur des sujets d'entretiens laissant entrevoir, à l'observateur, un léger malaise. La définition des rôles et des compétences qui y sont attachées est, du fait de sa multiplication, devenue délicate.

Dans la deuxième partie de la réunion, lorsque la parole est donnée au public, certaines questions relatives au rôle des citoyens dans le projet de bâtiment sont lancées. Le public a, au cours du processus participatif, été impliqué dans la définition des usages que devait accueillir le petit édifice. Lors d'atelier dirigé par l'équipe d'architecte extérieure, ils ont défini les fonctions et les espaces qu'ils souhaitaient pour ce bâtiment. Aujourd'hui le projet ayant été modifié, le maire expose les transformations.

“voilà l'idée ça a été, et c'est très bien expliqué par l'architecte, ça a été de compactage (...) je crois que c'est un travail qui est plutôt réussi et qui permet de maintenir la quasi-totalité essentielle, les fondamentaux ce que moi j'appelle les fonctionnalités d'usage, telle qu'elles avaient été pensées et voulus” (Extrait de la réunion)

Il ne renie pas le travail des citoyens, mais le calibre à la juste taille. À plusieurs reprises, c'est le mot “équilibre” que le maire choisit pour exprimer cela. Les fonctions sont bien issues du dispositif de participation, mais la mesure, la dimension appartient au pouvoir politique.

“L'idée du réaménagement c'est de permettre que cette énergie la trouve un débouché dans l'espace public, un débouché organisé, réguler, donc voilà je pense que l'équilibre tant qu'il est dans la règle le permettra, mais tout reste à inventer et moi j'imagine qu'on pourrait y voir organiser, mais ce sera aux habitants, aux associations d'en prendre l'initiative (...) les gens on a envie d'avoir des lieux pour se retrouver. Et en même temps voilà je vais être honnête avec tout le monde l'idée, n'a jamais été, et ne peut pas être d'installer une immense salle des fêtes, au milieu, par on ne sait pas qui et on ne sait pas comment!” (Extrait de la réunion)

De programmiste sollicité pour leurs connaissances des besoins, les citoyens dans ce contexte de réunions publiques sont les spectateurs, à qui l'on explique, à qui on raconte ce qui a été choisi, la décision leur échappe.

- Des fonctions spatialisées

Le besoin de nommer les espaces¹⁵ qui composent la place témoigne de la difficulté à la penser dans son ensemble. La place est décomposée en une multitude de sous entités définissable, auquel sont attribuées des ambiances ou des fonctions. À cela répondent des acteurs, une compétence et une responsabilité par espace. Ensuite les jeux d'acteur s'imbriquent. L'équipe lauréate de la première mission, la "Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la Place des Fêtes et de la Place Gambetta", finit par s'affranchir du rôle de conseil sur les usages de l'espace public - en tant que maîtrise d'oeuvre 2 - pour devenir architecte d'exécution de la construction du Capla. Les acteurs ne changent pas, mais leurs territoires de responsabilité se déplacent au fil du projet, rendant plus complexe l'identification des tâches de chacun.

- Confusion des rôles

Lors des questions/réponse à plusieurs reprises, ce n'est pas la personne sachante qui répond. Les compétences et les rôles ne se correspondent plus? Si l'on peut y voir une simple erreur, cela reflète la complexité due à la multiplication des acteurs dans le projet. Cela nous interroge également sur la représentation qu'ils ont aux yeux du public. Peut-on y voir un moyen d'esquive dans les réponses à des questions qui soulèvent la polémique? Le politique se réfugie-t-il derrière le référent technique même si celui-ci n'est pas compétent sur le sujet? La confusion des rôles pourrait-elle être un moyen de déplacer les responsabilités, "Un citoyen plus actif, un urbanisme plus politique" (Alba, Brunner, Guilli, 2017)? Les rôles de chacun glissent pour modifier les frontières entre les compétences et les représentations. La répartition des rôles: élus / citoyens / techniciens (Mazeaud, 2013) n'est plus si simple. Ainsi l'architecte du projet a été animateur lors de la concertation, médiateur entre les pouvoirs publics et les futurs utilisateurs pendant la conception et sera architecte d'exécution durant le chantier. Il en va de même pour le public, tour à tour participant au processus de projet, membres d'instance de démocratie de proximité ou responsable associatif. Il en résulte une confusion des rôles qui pourrait créer un décalage entre responsabilités et compétence.

- Des intérêts particuliers

Cette diversité des rôles et des intervenants dans le projet complexifie la définition des tâches de chacun et entraîne des jeux de concurrence et de négociation.

¹⁵ "Espace fraîcheur", "terrasses nord", "terrasse sud",...

“Les questions de négociation et de participation deviennent ainsi déterminantes dans un contexte où les processus de décision sont à la fois plus ouverts et plus opaques” (Bacqué et Gauthier, 2011: 45).

Ici des intérêts particuliers allant à l’encontre de ce qui a été défini comme intérêt collectif ont eu un impact direct sur le projet. La question de la légitimité des intervenants se pose dans la conception du projet. Si sur la place des Fêtes la première réflexion sur un réaménagement émane du conseil de quartier, comment celui-ci pourrait-il ne pas être légitimé à dire et faire entendre son désaccord? Certains réseaux avec le temps se sont-ils institutionnalisés (Agier, 2013) et prévalent-ils aujourd’hui sur d’autres? Les “savoirs d’usage” (Nez, 2013) mobilisés par l’architecte lors de la définition programmatique du projet rentrent donc en conflit avec un savoir plus institutionnel détenu par le conseil de quartier. Cela peut-il créer des effets de concurrence entre les participants et ainsi une hiérarchisation dans la prise en compte de leurs participations ?

4. L’enjeu public

L’architecture décrite par la cheffe de projet, prestataire extérieur de la ville, dans sa présentation reflète l’idée d’un bâtiment comme lieu public. Dans son discours c’est par un parcours intérieur dans le bâtiment, suivant les planches de présentation qui défilent sur l’écran derrière eux, qu’elle nous raconte chaque pièce. Tout au long de cette description l’accent est mis sur ce qui a changé, ce qui s’est déplacé depuis la version précédente. Dans le glissement des plans qui a été effectué pour répondre aux problèmes identifiés au préalable par le maire, elle minimise les réductions de surface au profit “d’optimisation des volumes”. Le bâtiment, bien que plus petit, est doté de façade pouvant s’ouvrir sur la place, la place rentre dans le bâtiment, les frontières entre intérieur et extérieur deviennent poreuses:

"Et on a vraiment travaillé entre des espaces qui sont très ouverts sur la place qui rentre à l’intérieur, sur un jeu d’aller-retour, entre intérieurs extérieurs (...) ce qui fait que sur les trois façades ça peut être vraiment complètement ouvert et donc l’ensemble du lieu ressemblera plus à un grand toit, comme une halle, plutôt que comme intérieur à ce moment-là et c’est assez cohérent avec le fonctionnement de la place." (Extrait de la réunion)

Si dans la description, le bâtiment est très ouvert, au moment des questions c’est l’espace, mais surtout la question des publics de celui-ci, qui est abordée. Une personne, liée au collectif engagé, se saisit de la parole et réclame que l’on aborde l’objet sous l’angle politique de ce qu’il représente en dépassant les enjeux techniques qui le matérialisent.

Le dernier point à l'ordre du jour fait écho à la place accordée au public et l'ambiguïté de la distinction public/privé, en abordant le mode de gestion. Jusqu'alors toujours incertaines pour le public de ce conseil de quartier, les modalités de gestion et d'accès sont abordées par la mairie - et à l'aide d'une planche de présentation succincte sur l'écran - la gestion sera municipale et confiée à des agents de la ville. De nombreuses questions de l'audience portent, au-delà de la gestion, sur l'accès au public du bâtiment.

"Bonsoir, moi j'ai une question en tant qu'habitant et je suis aussi participant de l'association conviviale je voudrais, peut-être que c'est un petit peu trop tôt vous l'avez dit, connaître, en savoir un petit peu plus sur l'utilisation par les associations du local enfin du lieu et puis également en tant qu'habitant est-ce que ce lieu sera ouvert aux habitants et dans quelle mesure comment ça va se passer, en fait et puis aussi, en dehors de l'utilisation par les associations comment va vivre ce lieu quels seront ses activités, est-ce que la municipalité va l'utiliser pour des réunions, des informations, et cetera, ce que je trouverai logique pour un lieu municipal d'ailleurs, mais bon c'est une question, voilà comment tout ça va se mettre en musique?"(Extrait de la réunion)

Puis une autre personne:

"La remarque c'était que ce qui fait tout l'intérêt du Capla à l'heure actuelle c'était le fait qu'il pouvait être utilisé à n'importe quel moment par des associations par des citoyens quand il en avait besoin et on a l'impression que le fait qu'il y ait 3 agents municipaux qui gère un calendrier ça nous laisse penser que c'est tout usage ne sera pas aussi facile et finalement on a un projet qui va être un peu piloté par le haut et qu'on ne va pas pouvoir avoir les usages qu'on aimerait pouvoir lui donner."(Extrait de la réunion)

Si le débat s'anime autour de ces questions, le maire y fait face en pointant des intérêts particuliers susceptibles de privatiser l'espace:

"on a le droit d'avoir des idées, après là où on va vous suivre c'est qu'un groupe, les gilets jaunes a porté ses aspirations et sa volonté de privatiser un lieu public. (...) un groupe ne peut pas privatiser un lieu au milieu de la place. On a vu ce que ça pouvait donner... vous ne pouvez pas imposer votre point de vue à tout le monde."(Extrait de la réunion)

La gestion et l'accès ont été des enjeux de taille dans les dernières étapes du processus participatif. Le tissu local qui a été impliqué dans le projet a organisé de nombreuses réunions sur les moyens d'accéder à une gestion autonome du bâtiment. Ces réunions ont abouti à la rédaction d'une charte confiée aux architectes pour être étudiée et plaidée en la faveur d'une gestion par les 4 entités fédérées; dont l'association des femmes, l'association conviviale et le collectif engagé, qui sont représentés ce soir, l'association des jeunes s'étant depuis désengagée du processus de projet.

Plusieurs événements ont eu pour effet la possible mise en échec du projet. Le dimensionnement du bâtiment présenté lors de la réunion précédente a suscité une forte

réaction de la part de certaines associations plus proches des milieux institutionnel, inquiet de l'envergure du bâtiment et de sa possible concurrence avec un autre grand projet d'architecture en périphérie de la place. Ils ont milité pour que celui-ci soit réduit à un kiosque - terme repris par le maire. De plus les convictions politiques de certains membres des 4 groupes fédérés, ont inquiété les pouvoirs publics leur inspirant un sentiment de défiance quant à la capacité de cet ensemble à gouverner le lieu. Enfin durant le mouvement des gilets jaunes, une cabane jaune ont été installés sur la place. Délogés très rapidement par les forces de police, les membres des gilets jaunes ont trouvé refuge, pour leurs activités, dans les conteneurs qui préfigurent le bâtiment futur, créant une tension et des doutes supplémentaires chez les représentants politiques de l'arrondissement sur une gestion autonome du lieu par le tissu local. C'est dans ce contexte que les choix portant sur l'emprise et la gestion ont été faits. L'objet architectural se fait "kiosque de quartier", objet de diffusion d'information, interface entre l'institution de la ville et son public.

"Je pense qu'il y aura une dimension... c'est pour ça que j'utilisai "kiosque de quartier" qui a beaucoup été évoqué, il y a la nécessité d'assurer l'information descendante, d'assurer aussi l'information remontante (...) voilà c'est un lieu où l'on pourra venir signaler des choses, voilà des choses" (Extrait de la réunion - le Maire)

Au-delà des aspects matériels et fonctionnels qui composent le bâtiment, ce sont des questions touchant au sens symbolique que revêt le lieu qui anime la salle. La réunion touche à sa fin, l'élue du quartier nous invite à quitter la salle, il est 21h passé. Des applaudissements retentissent, les chaises grincent, tout le monde se lève, des petits groupes se forment pour continuer les discussions.

- Le bâtiment comme espace public

Pourrions-nous considérer que ce bâtiment à venir s'apparente à un espace public, un lieu pratiqué? La distinction entre lieu et espace de Michel de Certeau nous aide à comprendre ce que signifie la qualification de lieu public pour ce bâtiment, ou l'espace public entre à l'intérieur. Dans *L'invention du quotidien*, il écrit:

"Est un lieu l'ordre (quel qu'il soit) selon lequel des éléments sont distribués dans des rapports de coexistence [...] Il implique une indication de stabilité [...] L'espace est [par contre] un croisement de mobiles. Il est en quelque sorte animé par l'ensemble des mouvements qui s'y déploient [...] À la différence du lieu, il n'a donc ni l'univocité ni la stabilité d'un "propre". En somme, l'espace est un lieu pratiqué" (de Certeau, 1990: 172-173).

Comme Michel Augé nous l'explique il y a, dans la définition de Certeau, un rapport de proximité qui exclut que deux choses occupent la même place, mais qui autorise à penser

une relation et un partage d'identité dans le fait même d'être dans ce lieu (Augé, 1992: 70). Les "Habitants" du Capla permettraient-ils, par leur présence, de définir le lieu comme un espace public? Faire de cette espace un espace public engage cependant des conditions supplémentaires.

- L'accès/ la gestion

En nous basant sur la définition de de Biase et Coralli d'un espace public:

"Un espace est "public" lorsqu'il est ouvert à tous et à tout, c'est-à-dire à tout individu, à toutes fonctions et à toute heure. Dans ce sens, l'accessibilité implique aussi, dans une certaine mesure, hétérogénéité et mixité. À la base du principe d'accessibilité réside une interprétation de l'espace public vis-à-vis de la sphère privée. Des contraintes persistent: des règles régissant les espaces en interdisant certaines pratiques susceptibles d'en gêner d'autres"(de Biase et Coralli, 2009: 17).

Pouvons-nous considérer que la question de l'accès à l'espace public dans le cas de la place des fêtes peut-être comparable à la gestion du Capla ? Durant le processus de nombreuses réunions de mise au point entre les différentes entités impliquées dans le projet n'ont pas été rendues visibles dans le processus participatif tel qu'il a été mis en place. Et ce même si les architectes se sont positionnés en passeur entre citoyen et institution, dans la question de la gestion future. Ce travail n'a pas abouti à une gouvernance locale de l'édifice. Faire entendre la capacité d'autogestion du tissu local reste l'enjeu principal ici, au-delà de l'objet architectural et des fonctions qu'il met à disposition.

- Obtenir une place symbolique dans la place

Durant les échanges avec le public on note une demande de dépasser les enjeux technique de ce projet pour se pencher sur les enjeux immatériels de l'espace public. Espaces publics, passe alors du pluriel au singulier, tel que le définit Thierry Paquot:

"Au singulier, *l'espace public* relève du vocabulaire de la philosophie politique c'est aussi depuis peu de celui des sciences de la communication tandis que *les espaces publics* trouvent leur emplacement dans le glossaire des édiles, ingénieurs, urbanistes, architectes et plus récemment des paysagistes. Pourtant, outre leur parenté épistémologique, ces deux expressions concernent la communication, au sens large du mot (...) Qu'est-ce que la communication au sens large du terme ? C'est « être en relation avec » (communicare), cela se tend un échange quelconque de signes, peut-être même un déplacement, à coup sûr un transport réel ou symbolique"(Paquot, 2009: 3-4).

Il s'agit d'une notion plus abstraite, mais aussi plus politique; de place dans l'espace public, en revendiquant la possibilité d'un espace de parole et d'une prise en compte dans les choix urbains. L'objet architectural passe métaphoriquement du sens littéral au sens symbolique de l'espace public.

En guise de conclusion, ce qui est hors cadre.

Nous choisissons ici de terminer cette réflexion sur le rapport entre stratégie et tactique (de Certeau, 1980), en nous questionnant sur la possibilité de passage de l'un à l'autre? Il faut prendre en compte les événements qui ont eu lieu dans les coulisses, et qui ont eu leurs influences sur ce qui est présenté ce soir. En effet lorsque le public se disperse, à la fin de la réunion, les conversations de poursuivant, l'un des membres de l'association conviviale discute avec l'élue du quartier. Il nous fait ensuite le récit de ce qu'ils se sont dit :

"Elle me dit, il ne faut pas déserté ce projet là parce qu'on l'a fait pour vous, et d'ailleurs vous êtes allé voir le maire et ça influé, parce qu'elle dit au début c'était un peu ... vous êtes allés voir le maire, ça a permis de faire regrossir le projet, du coup on veut vous voir dedans"
(extrait de la discussion)

Nous touchons ici au paradoxe de l'implication des habitants dans le projet. Si certains membres associatifs, qui s'étaient fédérés autour de la question de gouvernance, ont cherché à faire reconnaître le travail qu'ils ont effectué ensemble, auprès du maire, c'est à l'inverse une reconnaissance de leurs légitimités particulière, qui a été acquise, au détriment du groupe fédéré. Dans cette lutte pour la reconnaissance (Honneth, 2015), des inégalités de prise en compte sous-tendent les décisions sur l'aménagement, créant des situations de conflit et de séparation entre volonté singulière et volonté commune.

Bibliographie

- Agier M. (1996), « Les savoirs urbains de l'anthropologie ». Enquête, no 4 (novembre): 35-58. <https://doi.org/10.4000/enquete.683>.
- Alba D. , Brunner C. , et Gilli F. (2017), P« Pour une approche ouverte des projets urbains ». Métropolitiques. <https://www.metropolitiques.eu/Pour-une-approche-ouverte-des.html>.
- Arnstein S. (1969), « Ladder of citizen participation ». Journal of the American Planning Association, no 35, p. 216-224.

- Augé M. (1992), *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*. La Librairie du XXe siècle. Paris: Seuil.
- Bacqué M-H. , Gauthier M. (2011), « Participation, urbanisme et études urbaines ». *Participations* N° 1 (1): 36-66.
- Bacqué M-H., Rey H., Sintomer Y. (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative: une perspective comparative*. Paris, France: la Découverte.
- Biase (de) A. (2014), *Hériter la ville. Pour une anthropologie de la transformation urbaine*, Paris : Donner lieu.
- Biase (de) A., Coralli M. (2009). *Espaces en commun: nouvelles formes de penser et d'habiter la ville*. Paris, France: l'Harmattan.
- Birck J-N. (2013), « Conseil de quartier », in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris, GIS Démocratie et Participation. Paris.
<https://www.dicopart.fr/fr/dico/conseil-de-quartier>.
- Certeau (de) M. (1980), *L'invention du quotidien - Arts de faire*, Paris : Gallimard, coll. «Folio Essais»
- Delarc M. (2016), «Faire et savoir : les professionnels de l'aménagement et les places parisiennes». In *Les Cahiers du Développement Urbain Durable*, hors série n°3: 161-179,
https://www.unil.ch/files/live//sites/ouvdd/files/shared/URBIA/urbia_hors_serie_03/partie_10.pdf
- Delarc M., Rollin J. (2017), « Meubler Paris. Professions et innovations dans le domaine du mobilier urbain » *Cybergeog : European Journal of Geography*, mars.
<http://journals.openedition.org/cybergeog/27987>.
- Fleury A. (2010). «Public/privé : la (re)distribution des rôles dans la production des espaces publics à Paris et à Berlin». *Métropoles*, no 8 (novembre).
<https://doi.org/10.4000/metropoles.4346>.
- Fleury A. , et Wuest L. (2016) « Vers de nouveaux modes de production des espaces publics à Paris ? » *Métropolitiques*, mars.
<https://metropolitiques.eu/Vers-de-nouveaux-modes-de.html>.
- Honneth A. (2015), *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Gallimard.
- Mazeaud A. (2013), « Citoyen/Élu/Technicien ». , in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris, GIS

Démocratie et Participation. Paris.

<https://www.dicopart.fr/fr/dico/citoyenelutechnicien>.

- Mazeaud A. (2020), « Démocratie participative : que faut-il attendre de la collection « municipales 2020 » ? » Mouvements.
<https://mouvements.info/democratie-participative-municipales-2020/>.
- Nez H. (2013), « Savoir d'usage ». , in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation. Paris, GIS Démocratie et Participation. Paris.
<https://www.dicopart.fr/fr/dico/savoir-dusage>.
- Paquot T. (2009), L'espace public. Paris: La Découverte.
- Raulin A. (2004), Anthropologie urbaine. Paris: Armand Colin.